

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

1. Approbation du compte administratif 2016 (budget principal et annexes) :

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2016 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	11 301,02	186 955,90	198 256,92
DEPENSES	11 522,67	137 639,92	149 162,59
Résultat	- 221,65	49 315,98	
		EXCEDENT	49 094,33

BUDGET ANNEXE « SERVICE EAU »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	44 211,09	25 536,91	69 748,00
DEPENSES	24 730,95	23 560,00	48 290,95
Résultat	19 480,14	1 976,91	
		EXCEDENT	21 457,05

BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	10 725,46	12 960,38	23 685,84
DEPENSES	11 956,46	21 586,18	33 542,64
Résultat	- 1 231,00	- 8 625,80	
		DEFICIT	- 9 856,80

2. Approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est approuvé à l'unanimité.

3. Reprises anticipées du résultat 2016 (budgets principal et annexes) :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016	49 315,98 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	87 651,66 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	136 967,64 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	65 000,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	71 967,64 €
Résultat d'investissement 2016	- 221,65 €
Résultat antérieur reporté	- 4 313,80 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	- 4 535,45 €
Restes à réaliser au 31/12/2015	3 622 €
	Dépenses 3 622 €
	Recettes 0 €
Besoin d'autofinancement de	8 158 €

SERVICE EAU	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016	1 976,91 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	4 889,24 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	6 866,15 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0 €
EXEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE R002	6 866,15 €
Résultat investissement 2016	19 480,14 €
Résultat antérieur reporté	57 176,10 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	76 656,24 €
Restes à réaliser au 31/12/2016	9 000,00 €
	Dépenses 9 000,00 €
	Recettes 0 €
Besoin d'autofinancement	0 €

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016	- 8 625,80 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	+ 21 159,69 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	+ 12 533,89 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0,00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE R002	+ 12 533,89 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016	- 1 231,00 €
Résultat antérieur reporté	+ 7 375,03 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	+ 6 144,03 €
Restes à réaliser au 31/12/2016	0

4. Vote des TAXES LOCALES 2017 :

Suite à l'adhésion de la commune de Lompnas à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Monsieur le Maire explique la nouvelle fiscalité en vigueur. Le Conseil Municipal vote les nouveaux taux 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,47 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,37 %

5. Attribution des subventions 2017 :

Par 8 voix POUR et 1 CONTRE les subventions 2017 sont attribuées comme suit :

- ✓ Centre anti-cancer Léon Bérard : 100 €
- ✓ Triat Rhône : 100 €
- ✓ Echo du Nant : 100 €
- ✓ Association périscolaire de Lompnas : 2000 €

6. Vote de budgets primitifs 2017 :

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des présents les différents budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	279 067,64
	INVESTISSEMENT	82 578,00
SERVICE « Eau »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	36 401,15
	INVESTISSEMENT	90 065,24
SERVICE « Assainissement »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	25 037,89
	INVESTISSEMENT	17 106,03

7. Logement communal : départ du locataire du studio :

Le conseil municipal décide de garder la caution d'un montant de 282,52 €.

8. Mandat donné à une agence immobilière :

Afin de trouver un locataire pour le studio communal, la commune donne mandat à Briseline Immobilier à Lhuis. Le coût de cette recherche correspond à un mois de loyer soit 282 € partagé à part égale entre la commune et le locataire soit 141 € chacun plus 20 % de TVA.

9. Encaissement d'un don :

Le don de 80 € de Monsieur Paul Bonnard est accepté à l'unanimité.

10. Indemnités des élus : modification de la base des indemnités :

Le décret N° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de nos élus locaux. A compter du 1^{er} janvier 2017 l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022 et l'indice majoré 821 est remplacé par l'indice majoré 826.